

Conformément à l'article 2:07 des *Directives régissant le financement des Comités du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président
JACQUES HÉBERT

(Le texte du rapport figure à l'annexe, p. 1006.)

Il s'agit du budget du comité que le Comité de la régie intérieure a approuvé aujourd'hui et, comme nous ajournerons aujourd'hui, je demanderais la permission du Sénat pour adopter le rapport aujourd'hui, et je vous en donnerai les raisons.

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce rapport?

Le sénateur Frith: Immédiatement, avec la permission du Sénat.

Son Honneur le Président suppléant: Permission accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je me sens obligé de vous fournir une explication parce que...

Qu'est-ce qui se passe, le sénateur Flynn ne se sent pas bien?

Le sénateur Flynn: Je veux sortir pendant qu'on donne la permission de proposer l'adoption de ce rapport.

Le sénateur Frith: D'accord. Je vais faire preuve de courtoisie et attendre que mon ami s'en aille.

Le sénateur MacEachen: Je n'ai pas cet effet sur lui!

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, je devrais sans doute présenter la motion de nouveau. Je n'ai peut-être pas présenté la bonne motion. La permission a été accordée; j'aurais alors dû dire:

Avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 44(1)e du Règlement, l'honorable sénateur Frith, appuyé par l'honorable sénateur MacEachen, propose que le rapport soit adopté maintenant.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, j'allais expliquer pourquoi je demande la permission du Sénat. Bien qu'il ne soit pas seul à être de cet avis, le sénateur Roblin, fort de mon appui et de celui de nos collègues, a signalé récemment qu'on demande rarement la permission d'étudier un rapport sans laisser au Sénat au moins un jour pour qu'il puisse l'examiner. J'avais demandé qu'on en distribue des exemplaires, et je sollicite la permission du Sénat parce que le comité a présenté son budget et l'a fait vérifier par le sous-comité. Après avoir réduit quelques prévisions de dépenses, celui-ci a renvoyé le budget au comité principal, qui l'a approuvé aujourd'hui.

Pourquoi demander qu'on l'examine aujourd'hui? Parce que, sauf erreur, le Sénat va s'ajourner aujourd'hui jusqu'à une date encore indéterminée en janvier, mais le comité se propose de siéger et il va entamer son budget, approuvé par le comité, avant notre retour. Voilà pourquoi je demande qu'il soit approuvé dès maintenant. Je crois que le comité entend

[Le sénateur Frith.]

reprandre ses séances le 3 janvier, soit avant la date prévue du retour du Sénat. C'est pour cette raison que je demande qu'on fasse une exception dans ce cas-ci.

L'honorable Arthur Tremblay: Si je peux, j'aimerais poser une question à ce sujet au sénateur Frith. Je sais que nous avons parlé de ce crédit en comité et que nos sénateurs n'étaient pas d'accord.

Le sénateur Frith: Je suis désolé, sénateur, pourriez-vous reprendre au début? De quoi parlez-vous?

Le sénateur Tremblay: Je parle du crédit concernant la publicité. Comme je l'ai dit, nous en avons discuté en comité et nous n'étions pas d'accord, vu que le président avait pris d'autres engagements implicites, si je peux me permettre d'utiliser cette expression, à savoir que l'audition des témoins serait terminée avant la fin janvier. Par conséquent, nous ne voyons pas l'utilité de ce crédit, qui doit servir à faire passer des annonces pour inviter les témoins à comparaître devant le comité. J'aimerais connaître le calendrier des travaux, en tenant compte du fait que, comme vous venez de le dire, toutes ces dépenses pourraient être encourues pendant la période où le Sénat ne siégera pas. Il y a ici quelque chose qui m'échappe.

Il faudra du temps pour faire passer ces annonces pour inviter les témoins à demander à être entendus. Je n'arrive pas à comprendre cet engagement ou prétendu engagement de terminer l'audition des témoins avant la fin janvier. Quelque chose m'échappe. J'aimerais que quelqu'un me fournisse des explications supplémentaires.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, j'ai soulevé la même question auprès du président. Elle a aussi été soulevée, je crois, au sous-comité et au comité principal. De toute façon, on a fait remarquer pendant nos séances qu'il semblait vraiment y avoir un paradoxe entre l'engagement de terminer les audiences à la fin de janvier, ou d'essayer de le faire, et les annonces. On a expliqué qu'il fallait faire passer des annonces, estimait-on—bien qu'on ne pensait pas utiliser toute la somme prévue—pour inviter la présentation de mémoires et, dans certains cas, pour offrir la possibilité de comparaître à quelqu'un qui n'aurait pas été au courant des audiences prévues et que nous pourrions trouver un moyen d'entendre.

Nous voulions surtout inviter la population à nous soumettre des mémoires. C'est là-dessus que la discussion s'est terminée et c'est la réponse qui a été donnée à la question posée par le sénateur Tremblay et par d'autres pendant les délibérations du comité.

L'honorable Duff Roblin: Honorables sénateurs, c'est une explication qui, semble-t-il, n'explique pas grand-chose. Nous sommes à la fin de décembre. Il ne serait probablement pas judicieux de placer quelque annonce que ce soit dans les journaux avant le début de janvier, si elles sont rédigées et distribuées à tous ces membres de la presse dont on a parlé. Il faudrait alors attendre les réponses, puis dire à ces personnes, bien sûr, que nous tentons de terminer nos audiences d'ici la fin de janvier. Elles auront été incitées à présenter une demande, mais ne pourront pas comparaître du tout.

Je dois dire que cette dépense me semble inutile. Il semble curieux qu'environ la moitié du montant qu'on nous demande